

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-78

OBJET : Budget 2013.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

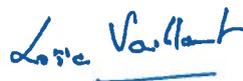
La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance,

D'APPROUVER :

- **à l'unanimité** le plafond d'emplois pour 2013.
- **par 19 voix pour et 4 contre** le budget 2013 de l'Université.
- **par 19 voix pour et 4 contre** le budget 2013 du Service d'activités industrielles et commerciales.
- **par 17 voix pour, 4 contre et 2 abstentions** le budget 2013 de la Fondation-Rabelais.
- **par 19 voix pour et 4 contre** le budget consolidé 2013 de l'Université.

Fait à Tours, le 20 décembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT